

DECISION DG n°2016-163

**Portant nomination auprès du Comité technique de « pharmacovigilance » à
l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-100 du 15 mars 2013 portant création du Comité technique de « Pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés respectivement présidente et suppléante du Comité technique de « Pharmacovigilance » jusqu'au 14 mars 2019 :

Mme PERAULT-POCHAT (Marie-Christine)

Mme GRANDVUILLEMIN (Aurélie)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le - 7 JUIN 2016

Dr Dominique MARTIN

Directeur général